Samer, le 17 octobre 2023

Procès-Verbal de la
Réunion de Conseil Municipal
Du 9 octobre 2023 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 9 octobre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Christophe DOUCHAIN, Maire de SAMER.

Etaient présents : M. DOUCHAIN, M. MARTEL, Mme LEFEBVRE, M. VAN ROEKEGHEM, Mme BASTIDE, M. MAQUINGHEN, Mme POCHET, M. LOUVET, Mme MEKLEMBERG, Mme ROGEZ, Mme BEAUSSE, Mme CHATILLON, M. CARLU, M. NAUDET, Mme COLOMBO, Mme HUDNER, M. DARCHEVILLE, M. LABONTE, M. SAILLY, M. JOUGLEUX, Mme WALLE, M. MILLE.

Etaient absents ou excusés : M. BAILLY (ayant donné pouvoir à M. DOUCHAIN), M. BALLY (ayant donné pouvoir à M. VAN ROEKEGHEM), Mme ROUX (ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE), Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme BEAUSSE), M. BUIRETTE (ayant donné pouvoir à M. SAILLY).

22 présents + 5 pouvoirs

M. le Maire prend la présidence de la réunion de conseil. Il procède à la vérification du quorum. Celui-ci étant atteint, il ouvre la séance.

M. JOUGLEUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Convention d'occupation rue du Ruisseau
- Noms à donner aux bâtiments constituants la Résidence Autonomie au Trion
- Nom à donner à la liaison piétonne Place Foch/Salle de restauration
- Convention d'occupation « les Sonatines III »
- Rapport d'activité du service « Gestion des Déchets » de la CCDS
- Rétrocession des voirie et équipements publics Résidence Bellevue
- Protocole d'échange de terres SAFER/Commune de Boulogne-sur-Mer
- Décision modificative n°2 au Budget Général
- Décision modificative n°1 au Budget Assainissement
- Demande de subvention à la Région – couverture et charpente du chœur de l'église
- Garanties d'emprunts à Flandres Opale Habitat
- Déplacement organisé au Marché de Noël d'Amiens

- Spectacle des « Thibautins »

La question 10 : « Acquisition d'une parcelle de terrain ZAL de Longuerecques » est ajournée car M. le Maire n'a pas reçu la proposition de prix attendue.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour avec l'ajournement de la question 10.

M. le Maire présente les décisions prises par délégation, délibération M57, du Conseil au Maire :

- Virement de Crédit n°1 au budget général (Remboursement de la taxe d'aménagement sur zone du Pont d'Etienfort à la CCDS suivant convention)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
10226 (10) - 020 : Taxe d'aménagement	6 489,30		
2151 (21) - 020 : Réseaux de voirie	-6 489,30		
	0,00		
Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	

- Virement de Crédit n°1 au budget annexe assainissement (changements d'imputation : pour le paiement de l'avance à la SAUR, ainsi que celui de la pénalité de rupture de marché avec la SADE)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 11 : Installation, matériel et outill	-83 944,18		
238 (23) - 11 : Avances versées sur commande	83 944,18		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6711 (67) : Intérêts moratoires et pénalités sur	52 000,00		
6712 (67) : Pénalités, amendes fiscales et pén	-52 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	

ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

M. LABONTE quitte la séance.

21 présents + 5 pouvoirs

<u>Convention d'occupation à titre précaire et gratuit rue du Ruisseau</u> :

M. le Maire présente la demande de M. et Mme Condette, propriétaires du « 57 rue du Ruisseau » afin d'obtenir l'autorisation d'occuper gratuitement et à titre précaire une bande de terrain longeant leur parcelle. Cette partie restera la propriété de la commune.
Le plan est présenté ci-dessous, la convention sera rédigée par nos services administratifs.

M. NAUDET demande s'il n'y a pas plutôt d'intérêt à vendre cette bande de terrain.
M. MAQUINGHEN explique qu'il y a des réseaux d'eau qui passent en-dessous.
M. le Maire ajoute que le regard reste sur la propriété de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation à titre précaire et gratuit de cette bande de terrain.

<u>Noms à donner aux bâtiments constituants la Résidence Autonomie au Trion</u> :

M. le Maire propose un nom pour chaque bâtiment en rapport avec l'étang situé à proximité :
- bâtiment A, 12 logements : « Les roseaux »
- bâtiment B, 39 logements : « Les cygnes »

Mme ROGEZ propose de donner également un nom à la résidence incluant les deux bâtiments : la résidence « Arc en ciel » et de nommer par la suite chaque bâtiment.
M. VAN ROEKEGHEM informe qu'il faut être prudent car la famille de M. Basilien avait demandé que la résidence porte son nom.
M. SAILLY fait remarquer qu'il faut faire attention car un stade porte déjà le nom de Basilien et qu'il pourrait y avoir confusion entre les deux surtout que ces deux structures ne sont pas situées l'une à côté de l'autre.
M. le Maire propose de rencontrer les anciens propriétaires du terrain qui sont de la famille de M. Basilien pour leur proposer le nom de résidence « Arc en ciel ».
Mme WALLE propose de donner le nom de « Les nénuphars » à un des deux bâtiment.
M. le Maire propose de reporter cette question lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le report de cette question.

Noms à donner à la liaison piétonne Place Foch/Salle de restauration :

M. le Maire propose de donner à cette liaison piétonne le nom de : « Allée des Écoliers ».
Mme CHATILLON propose de le nommer « Chemin des Ecoliers » qui pour elle était déjà le nom sous lequel était connu cette liaison.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner le nom de « Chemin des Ecoliers » à la liaison piétonne reliant la Place Foch à la salle de restauration.

Mise à disposition à titre précaire et gratuit d'une parcelle de terrains à la résidence « les Sonatines III » :

M. le Maire informe le conseil que M. et Mme Braulle, propriétaires du « 92 Allée Vivaldi » souhaitent que la commune leur mette à disposition une bande de terrain voisine à leur parcelle. La convention sera rédigée par nos services. Le plan est présenté ci-dessous.

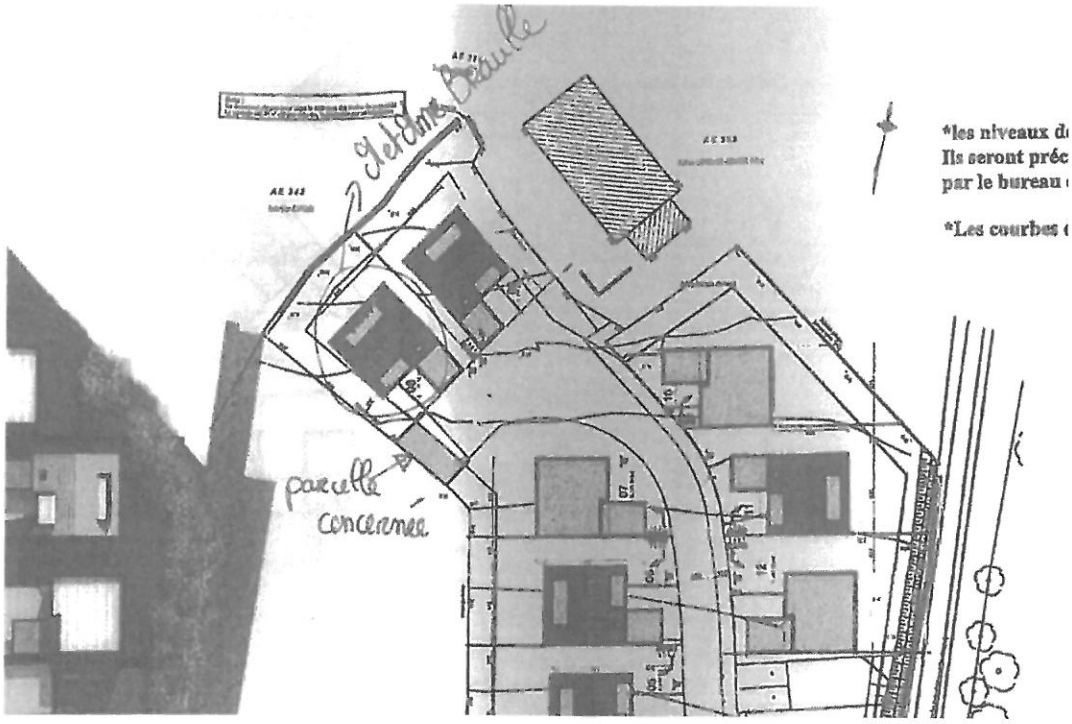

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation à titre précaire et gratuit de cette bande de terrain.

Rapport d'activités du service « Gestion des Déchets » de la CCDS :

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport d'activité 2022 du service « Gestion des déchets » de la Communauté de Communes de Desvres-Samer. Ce rapport doit faire l'objet d'une information au sein du conseil municipal.
Mme WALLE demande s'il serait possible que la CCDS organise le passage des encombrants une deuxième fois dans l'année.
M. le Maire explique que la CCDS réfléchit à une nouvelle organisation pour le ramassage des encombrants car à Samer il y a deux fois plus

d'encombrants qui sont ramassés que sur Desvres. Cette différence vient certainement du fait que les Desvrois peuvent se rendre plus facilement à la déchetterie que les Samériens.
Mme ROGEZ a entendu dire que le compostage deviendrait obligatoire à compter du 1er janvier 2024 et se demande pourquoi la CCDS ne fournit pas les composteurs aux habitants de son territoire.
M. le Maire va se renseigner sur l'obligation de compostage à compter du 1er janvier 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2022 sur la gestion des déchets.

Rétrocession des voiries et équipements publics Résidence Bellevue :

M. le Maire rappelle que la question de cette rétrocession a été ajournée lors d'une précédente réunion du conseil municipal à cause des soubassements bois.
Les soubassements bois ont été changés par des soubassements béton.
L'ensemble du dossier a été reçu, y compris la fiche technique et la garantie du poste de refoulement.
M. VAN ROEKEGHEM informe le conseil que le poste de refoulement pose problème et qu'il faudrait accepter cette rétrocession en retirant de la convention le poste de refoulement.
Des renseignements vont être pris car le conseil municipal se demande si on peut refuser de prendre en rétrocession le poste de refoulement alors que le réseau d'eaux usées va être rétrocédé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la rétrocession de voirie et des équipements publics mais en retirant le poste de refoulement de la convention de rétrocession.

Protocole d'échange de terres SAFER/Commune de Boulogne-sur-Mer :

M. le Maire présente le projet et le plan ci-dessous. Il rappelle que ces parcelles sont destinées à la construction de la future école et à une compensation pour la déviation.
Il y a aussi un projet de sens unique reliant la Marbecque à la rue de Questrecques.

Ces projets commencent par cette première phase d'échange des terrains avec la ville de Boulogne-sur-Mer. La deuxième phase sera la modification du PLUI pour que les terrains de la future école soit constructibles. Un courrier demandant la modification du PLUI a déjà été envoyé au Président de la CCDS mais il faut attendre que la commune soit propriétaire pour envisager une telle modification.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de cet échange.

M. LABONTE rejoint la séance.

22 présents + 5 pouvoirs

BUDGET

Décision modificative n°2 au Budget Général :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
10226 (10) - 020 : Taxe d'aménagement	-1 874,04	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	-27 942,99
13911 (040) - 01 : Etat et établissements na	200,00	10226 (10) - 020 : Taxe d'aménagement	1 500,00
2031 (20) - 331 - 48 : Frais d'études	1 524,00	1321 (13) - 020 - 49 : Etats et établissement	-336 746,25
2128 (21) - 020 : Autres agencements et am	-19 417,31	1345 (13) - 020 : Amendes de radars auto. e	-12 216,04
2128 (21) - 020 - 35 : Autres agencements e	-16 913,97	1641 (16) - 020 - 49 : Emprunts en euros	326 746,25
21311 (21) - 020 - 36 : Bâtiments administ	2 056,12	2764 (27) - 311 : Créances sur des particul	3 099,00
21312 (21) - 212 : Bâtiments scolaires	-22,86	2815731 (040) - 01 : Matériel roulant	2 600,00
21318 (21) - 020 : Autres bâtiments publics	3 359,46	281838 (040) - 01 : Autre matériel informat	1 400,00
21318 (21) - 251 - 22 : Autres bâtiments pu	-3 000,00	28188 (040) - 01 : Autres	8 000,00
21318 (21) - 281 - 22 : Autres bâtiments pu	2 721,55		
2151 (21) - 020 : Réseaux de voirie	-32 212,81		
2151 (21) - 020 - 35 : Réseaux de voirie	-9 954,00		
2152 (21) - 020 : Installations de voirie	10 338,00		
21578 (21) - 020 : Autre matériel technique	-15 000,00		
21838 (21) - 020 : Autre matériel informati	1 200,00		
21838 (21) - 11 : Autre matériel informatiq	5 515,26		
2185 (21) - 020 : Matériel de téléphonie	200,00		
2188 (21) - 020 : Autres immobilisations co	19 480,57		
2188 (21) - 020 - 35 : Autres immobilisation	5 340,00		
2313 (23) - 331 - 48 : Constructions	12 900,00		
	-33 560,03		**-33 560,03**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	-27 942,99	6419 (013) - 020 : Remboursements sur rém	8 250,00
6042 (011) - 023 : Achats prest.de serv.(au	4 683,00	70323 (70) - 020 : Redevance d'occupation	199,00
6042 (011) - 281 : Achats prest.de serv.(au	317,00	7066 (70) - 331 : Redevances&droits des se	10 000,00
60611 (011) - 020 : Eau et assainissement	-3 000,00	706888 (70) - 020 : Autres	418,45
60612 (011) - 020 : Energie - Electricité	31 000,00	706888 (70) - 023 : Autres	4 500,00
60612 (011) - 023 : Energie - Electricité	1 000,00	73154 (731) - 023 : Droits de place	200,00
60612 (011) - 281 : Energie - Electricité	4 000,00	732221 (73) - 020 : Fonds de péréquation r	-5 000,00
60612 (011) - 331 : Energie - Electricité	8 000,00	74718 (74) - 020 : Autres	52 315,76
60622 (011) - 020 : Carburants	3 000,00	7473 (74) - 020 : Départements	-5 000,00
60622 (011) - 11 : Carburants	2 000,00	7473 (74) - 311 : Départements	5 320,00
60623 (011) - 020 : Alimentation	-7 700,00	74748 (74) - 212 : Autres communes	1 533,45
60623 (011) - 211 : Alimentation	-500,00	7478222 (74) - 331 : Caisses d'allocations f	78 284,11
60623 (011) - 251 : Alimentation	-400,00	747888 (74) - 331 : Autres	-68 000,00
60623 (011) - 281 : Alimentation	4 100,00	75888 (75) - 020 : Autres	4 633,74
60623 (011) - 331 : Alimentation	-500,00	777 (042) - 01 : Quote-part des subv.d'inv.t	200,00
60624 (011) - 020 : Produits de traitement	-4 000,00		
60631 (011) - 211 : Fournitures d'entretien	-2 000,00		
60631 (011) - 212 : Fournitures d'entretien	-500,00		
60631 (011) - 281 : Fournitures d'entretien	-500,00		
60632 (011) - 020 : Fournitures de petit équ	-14 000,00		
60632 (011) - 211 : Fournitures de petit équ	3 000,00		
60632 (011) - 281 : Fournitures de petit équ	1 000,00		
60636 (011) - 020 : Habillement et vêtemen	2 400,00		
60636 (011) - 211 : Habillement et vêtemen	-200,00		
60636 (011) - 212 : Habillement et vêtemen	-200,00		
6064 (011) - 020 : Fournitures administrativ	-2 000,00		
6068 (011) - 020 : Autres matières et fourni	-3 000,00		
6068 (011) - 11 : Autres matières et fournit	1 000,00		
61228 (011) - 020 : Autres	-234,38		
61521 (011) - 020 : Terrains	25 000,00		
615232 (011) - 020 : Réseaux	2 000,00		
61558 (011) - 020 : Autres biens mobiliers	12 633,74		
6161 (011) - 020 : Multirisques	-362,44		
6168 (011) - 020 : Autres	126,63		
6168 (011) - 031 : Autres	360,97		
6182 (011) - 020 : Documentation générale	34,00		
6183 (011) - 020 : Frais de formation (pers	1 048,98		
62268 (011) - 020 : Autres honoraires, cons	4 000,00		
6231 (011) - 020 : Annonces et insertions	2 100,00		
6231 (011) - 023 : Annonces et insertions	-2 000,00		
6232 (011) - 023 : Fêtes et cérémonies	2 170,00		
6236 (011) - 020 : Catalogues et imprimés e	-20 400,00		
6236 (011) - 031 : Catalogues et imprimés e	16 400,00		
6245 (011) - 212 : Transports de personnes	-6 000,00		
6245 (011) - 331 : Transports de personnes	-4 000,00		
6283 (011) - 020 : Frais de nettoyage des lo	-1 260,00		
6283 (011) - 311 : Frais de nettoyage des lo	-740,00		
63512 (011) - 020 : Taxes foncières	1 000,00		
64111 (012) - 020 : Rémunération principa	17 000,00		
64131 (012) - 020 : Rémunérations	-21 000,00		
64131 (012) - 211 : Rémunérations	6 000,00		
64131 (012) - 212 : Rémunérations	3 000,00		
64131 (012) - 281 : Rémunérations	-5 847,00		
64131 (012) - 331 : Rémunérations	34 417,00		
64131 (012) - 4221 : Rémunérations	-1 570,00		
64168 (012) - 020 : Autres emplois aidés	15 000,00		
65312 (65) - 031 : Frais de mission et de dé	120,00		
65818 (65) - 020 : Autres	-4 500,00		
65818 (65) - 212 : Autres	744,00		
65818 (65) - 281 : Autres	54,00		
65818 (65) - 311 : Autres	702,00		
65888 (65) - 020 : Autres	800,00		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	12 000,00		
	87 854,51		**87 854,51**
Total Dépenses	**54 294,48**	**Total Recettes**	**54 294,48**

M. VAN ROEKEGHEM commence par s'excuser pour le document qui a été envoyé et qui est difficile à lire et à comprendre.
M. VAN ROEKEGHEM présente en détail les différents articles d'imputation comptable concernés par cette décision modificative.
Les plus grandes modifications concernent les charges salariales : il y a eu cette année plusieurs congés maternité et des arrêts maladie qui ont engendré des remplacements, il y a aussi l'augmentation des dépenses d'énergie à prendre en compte.
Mme ROGEZ revient sur l'augmentation des charges salariales et indique que concernant le service des espaces verts, elle a remarqué que l'entretien de la commune était de plus en plus difficile car la commune s'agrandit.
M. NAUDET explique que lors du passage du jury des « Villes et villages fleuris », il a été remarqué que la commune disposait de beaucoup de haies et qu'il était conseillé de planter des arbres qui demandent moins d'entretien, voir même pour en mettre sur la Place Foch dans des pots.
M. VAN ROEKEGHEM indique que la plantation d'arbres peut être aussi une technique d'infiltration mais qu'il ne faut pas les entourer.
M. VAN ROEKEGHEM explique que les élus doivent travailler sur les politiques et les choix à faire dans différents domaines tels que la jeunesse, les services périscolaires et extrascolaires, ...
Mme POCHET ajoute que l'on parle de l'augmentation des salaires mais qu'il ne faut pas oublier que derrière il y a le travail des agents.
Mme CHATILLON rappelle aussi la polyvalence du personnel communal et qu'on demande régulièrement aux agents de passer d'une tâche à l'autre alors que cela n'était pas forcément planifié.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 du budget général.

Décision modificative n°1 au Budget Assainissement :

M. VAN ROEKEGHEM présente la DM correspondant et explique qu'il s'agit de frais d'étude à basculer du chapitre 20 au chapitre 21 suite à la réalisation des travaux concernés par cette étude.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21532 (041) : Réseaux d'assainissement	1 735,00	2031 (041) : Frais d'études	1 735,00
	1 735,00		**1 735,00**
Total Dépenses	**1 735,00**	**Total Recettes**	**1 735,00**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 au budget assainissement.

Demande de subvention à la Région – couverture et charpente du chœur de l'église :

La commune doit effectuer des travaux pour la couverture et la charpente du chœur de l'église. Une demande de subvention de 20 % peut être faite auprès de la Région. Le montant de l'opération est estimé à 492 061,34 € HT soit une subvention de 98 412,27 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention auprès de la Région pour les travaux de l'église.

Garanties d'emprunts à Flandres Opale Habitat :

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu deux demandes de garanties sur des prêts :
- un prêt de 1 382 304 € à garantir à hauteur de 20 % destiné à financer la construction de 11 logements individuels à la Résidence du Parc
- un prêt de 1 171 581 € à garantir à hauteur de 20 % destiné à financer la construction de 8 logements individuels au Vernicourt

Mme ROGEZ demande s'il s'agit d'une obligation.
M. VAN ROEKEGHEM informe qu'il a trouvé une réponse ministérielle qui explique que les risques sont très limités en ce qui concerne la garantie des emprunts. Il se demande pourquoi dans ce cas ce n'est pas l'Etat qui garantit ces emprunts. Il pense que ce système est aberrant. En théorie, la commune devrait avoir un quota de logements réservés de la part des sociétés HLM en contrepartie de la garantie d'emprunt.
Mme LEFEBVRE informe que les sociétés HLM travaillent, en général, en étroite collaboration avec la commune lors des attributions de logements même si c'est plus facile avec certains organismes.

Le conseil municipal, accepte avec 13 voix pour, 9 voix contre (Mme ROUX, Mme BASTIDE, Mme BEAUSSE, Mme DELATTRE, Mme CHATILLON, M. MILLE, Mme COLOMBO, M. CARLU et Mme ROGEZ) et 5 abstentions (Mme WALLE, M. SAILLY, M. DARCHEVILLE, M. LABONTE et M. VAN ROEKEGHEM) de garantir les deux emprunts pour les prêts contractés par Flandres Opale Habitat concernant le Vernicourt et la résidence du Parc.

Déplacement organisé au Marché de Noël d'Amiens :

Mme WALLE propose un déplacement organisé en bus de Samer à Amiens pour le marché de Noël, le dimanche 10 décembre 2023. Le départ de Samer aurait lieu à 8h15 et le retour à 19h45. Le coût du transport est de 925 € TTC pour un bus de 61 fauteuils.
Mme WALLE propose un tarif unique à 16,00 € la place, à encaisser sur la régie des sorties et spectacles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de transport et fixe un tarif unique de 16 € la place à encaisser sur la régie des sorties et spectacles.

Spectacle des « Thibautins » :

Mme BEAUSSE informe le conseil que la commune a la possibilité de faire venir la troupe des « Thibautins » le samedi 13 janvier 2024 à la Salle Polyvalente.
Le contrat pour cette représentation coûte 1500 € TTC.
Mme BEAUSSE propose de fixer le tarif unique de l'entrée à 10 € à encaisser sur la régie des sorties et spectacles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat avec la troupe des Thibautins et fixe un tarif unique de 10 € l'entrée sur la régie des sorties et spectacles.

QUESTIONS DIVERSES

- M. CARLU informe le conseil que la Ligue contre le cancer sollicite les communes afin de mettre en place des zones sans tabac. Ces zones sont référencées dans un arrêté municipal. La ligue contre le cancer peut financer jusqu'à 50 % de la signalétique. M. CARLU propose d'y réfléchir pour une prochaine réunion du conseil municipal afin de déterminer les zones où ce dispositif pourrait être mis en place (exemples : aux abords des écoles publiques et privées, collège).

- Mme POCHET demande si par l'intermédiaire du CCAS il serait possible de mettre la salle polyvalente à disposition des aînés une fois tous les deux mois pour qu'ils puissent se réunir et faire des activités.

- M. le Maire présente la demande d'une administrée afin que la commune mette en place l'exonération de 3 ans de la taxe foncière suite à la réalisation de travaux d'aménagements pour une meilleure performance énergétique (Article 1383-0 B du code des impôts). Le conseil municipal n'est pas d'accord car il existe déjà des aides de l'Etat dans le cadre de ces aménagements et ces travaux donnent une plus-value au bien rénové.

- M. le Maire explique que des jardins familiaux devraient être aménagés. M. le Maire demande aux membres du conseil municipal si ces jardins doivent être mis à disposition à titre gratuit ou si un loyer doit être fixé. Pour rappel, lorsque la commune mettait à disposition des jardins ouvriers, le prix réclamé était de 5 € par an pour 100 m² loués. M. le Maire pense que le fait de réclamer un loyer responsabilise les locataires. Mme BASTIDE ajoute que le paiement d'un loyer encouragerait les locataires à entretenir les jardins. Le conseil

municipal décide de fixer un tarif qui sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal. Mme BASDTIDE explique qu'un flyer informatif va être distribué dans un premier temps afin de connaître l'avis de la population et savoir si des personnes seraient intéressées.

- M. NAUDET informe le conseil municipal que le comité des fêtes a été déçu du nombre d'entrées réalisées lors du dernier spectacle des Thibautins qui a eu lieu le 30 septembre 2023. M. NAUDET explique que les comédiens de la troupe étaient contents de l'organisation mais que les bénévoles de l'association organisatrice ont été déçus. M. NAUDET souhaiterait que les associations relaient plus les informations auprès de leurs membres lorsqu'un spectacle est organisé car cela permettrait peut-être d'accueillir plus de spectateurs. M. CARLU ajoute que cela n'est pas nouveau et que beaucoup de spectacles n'ont plus lieu à cause de leur faible fréquentation.

La séance est close à 22h25.

Le Maire,

Christophe DOUCHAIN.

Le secrétaire de séance,

David JOUGLEUX.